

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

«Grand jeu de la rentrée des classes»

ARTICLE 1 : La société myToys.de GmbH, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Berlin Charlottenburg sous le numéro HRB 77235, dont le siège social est Bergmannstraße 72, 10961 BERLIN, organise du 17 juillet 2014 au 20 août 2014 inclus un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Grand jeu de la rentrée des classes».

ARTICLE 2 : Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (y compris la Corse) qui recevra un document de promotion sous la forme d'une newsletter ou qui cliquera sur le lien présent sur le site www.mytoys.fr, dans la limite d'une participation par famille (même nom, même adresse), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et de toute personne ayant participé à l'organisation du présent jeu.

ARTICLE 3 : Pour participer, il suffit de cliquer sur l'emailing spécifique reçu à l'occasion du lancement du jeu ou sur le lien présent sur le site www.mytoys.fr avant le 20 août 2014 inclus. Les participants devront alors répondre au questionnaire en ligne et valider leur participation.

Les participants s'engagent à remplir correctement tous les champs obligatoires mentionnés sur le formulaire de participation, en fournissant des informations exactes. myToys.de GmbH se réserve la possibilité d'annuler une participation, si le gagnant n'a pas rempli correctement le formulaire d'inscription.

ARTICLE 4 : Les frais de connexion seront remboursés par virement sur simple demande, de même que les frais d'affranchissement de cette demande. Celle-ci devra être faite sur papier libre indiquant son nom, prénom, adresse postale personnelle, ainsi que la date et l'heure d'envoi de la participation. L'envoi devra également comporter la photocopie de la dernière facture à son nom prouvant qu'il est facturé à la connexion et non au forfait et un R.I.B. Les frais de connexion seront remboursés sur la base d'une unité de communication locale au tarif maximum en vigueur et les frais d'affranchissement de la demande seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur. Cette demande devra être envoyée par courrier postal avant l'issue du jeu à l'adresse précitée.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cypercâble, ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où leur abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté pour leur usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site pour participer à l'opération ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

ARTICLE 5 : La dotation est composée de :

5 paniers de fournitures scolaires à gagner d'une valeur de 150 € chacun. Les articles pourront être choisis parmi une sélection spéciale « Rentrée des classes ». La livraison des articles se fera gratuitement pour les listes gagnantes envoyées avant le 29.08.2014.

ARTICLE 6 : Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué à la fin du jeu-concours, à partir du 21.08.2014. Ils seront avisés par e-mail avec demande d'avis de réception afin qu'ils communiquent leurs coordonnées ainsi que leur liste de courses.

Ils recevront leur lot par voie postale à l'adresse qu'ils auront fournie.

ARTICLE 7 : myToys.de GmbH ne saurait être tenue responsable en cas de problème lors de la connexion au jeu ayant empêché un joueur de participer ou si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être en partie ou en totalité reportée, modifiée ou annulée.

D'autre part, la participation au jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

ARTICLE 8 : La participation au jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et des modalités de participation.

ARTICLE 9 : Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données les concernant à l'adresse du jeu.

myToys.de GmbH vous adressera des offres commerciales par courrier électronique si vous ne vous y êtes pas opposé lors de l'enregistrement de vos données personnelles. À tout moment, vous gardez la possibilité de vous opposer sans frais à la prospection commerciale de myToys.de GmbH en cliquant sur le lien de désabonnement qui se trouve en bas de chaque newsletter.

ARTICLE 10 : myToys.de GmbH se réserve le droit de demander aux gagnants l'autorisation d'utiliser gratuitement leurs nom, prénom, adresse, image animée ou non, voix, écrit afin de servir de témoignage et ce pendant une durée de deux ans (2 ans), sauf s'ils renoncent à leur prix.